



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX  
- ÉRAIFT -**

**Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO**

**Appel international à candidatures pour la subvention de recherches doctorales dans le cadre du consortium « ERAIFT – AGRINATURA » financé par l'Union européenne**

## **1. Contexte et justification**

Cet appel à candidatures s'inscrit dans le cadre du programme dénommé : « Gestion durable des écosystèmes tropicaux, basée sur les connaissances », sous le financement de l'Instrument de la Coopération au Développement (ICD) N° 41928 de l'Union européenne. Le programme comprend plusieurs volets dont le projet de « Renforcement de capacités des praticiens de la biodiversité, des scientifiques et des décideurs politiques pour la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique ». L'objectif global du projet est de « Soutenir les politiques environnementales et les investissements en faveur de la gestion durable, participative et équitable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique ». L'objectif spécifique du projet est de « Contribuer au renforcement de capacités des praticiens de la biodiversité, des scientifiques et des décideurs politiques en matière de production et d'utilisation des informations nécessaires à la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique. » Le groupe cible du projet est constitué des « praticiens de la biodiversité, scientifiques, OSC et secteur privé, ainsi que les décideurs politiques. » L'aire du projet couvre le bassin du Congo et l'Afrique de l'Ouest, le projet est mis en œuvre par « AGRINATURA-GEIE (= European Alliance on Agricultural Knowledge for Development) » et l'Ecole Régionale postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT). AGRINATURA-GEIE a par ailleurs délégué la gestion des activités du projet qui lui sont dédiées à l'Université de Liège (Gembloux Agro-Bio Tech)

## **2. Principales parties prenantes du projet**

### **2.1 AGRINATURA**

AGRINATURA regroupe 35 universités et organisations européennes de recherche ayant un intérêt commun à soutenir un développement agricole durable afin d'améliorer les conditions de vie des populations, selon les objectifs de développement durable. AGRINATURA mutualise ses ressources pour travailler en partenariat avec des collaborateurs internationaux, en particulier dans les pays en développement. AGRINATURA s'attache à promouvoir l'excellence scientifique, par le biais de projets conjoints de recherche, d'éducation et de formation ; et le développement, à travers la mise à disposition d'expertise scientifique pour la mise en œuvre de projets de terrain et le renforcement des capacités des acteurs. Le Groupement Européen d'Intérêt Économique AGRINATURA (AGRINATURA-GEIE) a été spécialement constitué pour permettre la mise en œuvre et la gestion de projets faisant appel à l'expertise de plusieurs de ses membres. L'ensemble représente plus de 10.000 chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs dans le domaine de la recherche agronomique pour le développement, en poste permanent. Les institutions membres d'AGRINATURA sont :



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX  
- ÉRAIFT -**

**Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO**

- |  |   |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Agricultural University of Tirana, Albania</li> <li>2. University of Natural Resources and Life Sciences (BOKU), Austria</li> <li>3. Research Institute of Organic Agriculture (FiBL), Belgium</li> <li>4. Catholic University of Leuven, Belgium</li> <li>5. Ghent University, Belgium</li> <li>6. Gembloux Agro-Bio Tech, University of Liège, Belgium</li> <li>7. Czech University of Life Sciences Prague, Czech Republic</li> <li>8. Aarhus University, Denmark</li> <li>9. University of Copenhagen, Denmark</li> <li>10. Helsinki University, Finland</li> <li>11. Agropolis International, France</li> <li>12. Montpellier SupAgro, France</li> <li>13. Institute of research for development, France</li> <li>14. Centre for international cooperation research and development in agriculture, CIRAD, France</li> <li>15. Agreenium, France</li> <li>16. Gembloux Agro-Bio Tech- University of Liège, Belgium</li> <li>17. College of International Agro-Development (ISTOM), France</li> <li>18. Consiglio per la ricerca in agricoltura e l'analisi dell'economia agraria (CREA), Italy</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>19. Georg-August University Göttingen, Centre of Biodiversity and Sustainable Land Use, Germany</li> <li>20. Center for Development Research (ZEF), University of Bonn, Germany</li> <li>21. University of Hohenheim, Germany</li> <li>22. Szent Istvan University, Hungary</li> <li>23. National University of Ireland Galway, Ireland</li> <li>24. University College Cork, Ireland</li> <li>25. The University of Catania, Italy</li> <li>26. Wageningen University and Research, the Netherlands</li> <li>27. International Centre for development oriented Research in Agriculture (ICRA), the Netherlands</li> <li>28. Instituto Superior de Agronomia, Portugal</li> <li>29. Swedish University of Agricultural Sciences (SLU), Sweden</li> <li>30. Bern University of Applied Sciences, Switzerland</li> <li>31. Natural Resources Institute, University of Greenwich, UK</li> <li>32. Polytechnic University of Madrid, Spain</li> <li>33. University of Reading, UK</li> <li>34. Natural Resources Institute Finland (LUKE), Finland</li> <li>35. Royal Tropical Institute (KIT), Netherlands</li> </ol> |
|--|---|

## 2.2 ERAIFT

Cette École Régionale a été créée le 10 avril 1999. L'École est fondée autour du projet sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO (programme MAB) qui vise un développement humain durable en harmonie avec l'environnement. Depuis 2016, l'ERAIFT jouit du statut de Centre de Catégorie II de l'UNESCO<sup>1</sup> et contribue depuis sa création au renforcement des capacités des cadres et décideurs originaires de 23 pays francophones et lusophones d'Afrique Subsaharienne et de la région de l'Océan indien en matière de gestion des aires protégées, ainsi qu'en aménagement durable des forêts et territoires tropicaux (environ 300 Masters, 28 docteurs et plus d'un millier de cadres des secteurs public et privé formés dans le domaine « forêt-environnement »). Ses divers organes de gestion (Conseil d'Administration, Conseil Académique

<sup>1</sup> Les centres et instituts de catégorie 2 contribuent à l'exécution du programme de l'UNESCO par le renforcement des capacités, l'échange d'informations dans une discipline particulière, la recherche théorique et expérimentale, et la formation avancée dans des domaines de compétence spécifiques. Ils sont sous l'égide de l'UNESCO, mais ne font pas partie de l'Organisation sur le plan juridique ; ils sont régis par leurs propres règles officiellement approuvées par la Conférence générale. Ces centres et instituts forment un vaste réseau de centres associés dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables, de la politique scientifique, de la biotechnologie, des géosciences, des sciences fondamentales et de la télédétection.



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX  
- ÉRAIFT -**

**Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO**

et à la Recherche – CAR, Direction) confèrent à l'École une gouvernance internationale assurant une durabilité et viabilité institutionnelle. L'ÉRAIFT jouit actuellement du statut de Centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO. Par ailleurs, en vue de son fonctionnement harmonieux, plusieurs accords de collaboration ont été conclus au niveau national, régional et international avec divers partenaires techniques et financiers.

Au niveau national, l'ÉRAIFT est implantée sur le campus de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) et entretient, avec cette institution, une collaboration scientifique et académique fructueuse. Par ailleurs, l'ÉRAIFT a conclu un partenariat d'exécution de ses 3 Masters régionaux avec l'Université de Kisangani (UNIKIS) implantée dans la partie Est de la RDC, dans la région des forêts denses humides tropicales de basse altitude. Cette institution d'enseignement universitaire est située en zone forestière et entourée de plusieurs aires protégées dont le Parc National de la Maïko, la Réserve de Faune à Okapi (RFO), et la Réserve de Biosphère de Yangambi (RBY). Cette position géographique offre à l'UNIKIS des bonnes conditions pour l'apprentissage, sur le terrain, des sciences forestières et environnementales. L'ÉRAIFT a également signé un accord de collaboration avec l'Université de Lubumbashi (UNILU) implantée dans la partie Sud de la RDC, dans la région minière du Katanga, en pleine forêt claire du type « miombo ». Ce milieu est particulièrement favorable aux étudiants pour étudier ce type de forêt ainsi que les nombreuses savanes environnantes, mais également pour comprendre la problématique de l'exploitation minière sur l'environnement et les humains. Au niveau sous-régional, une convention de collaboration a été signée pour la mise en œuvre collégiale de la formation régionale organisée par l'ÉRAIFT avec : 1) Les Universités de Dschang et de Yaoundé 1 ainsi que l'École de Faune de Garoua au Cameroun ; et 2) l'Université des Sciences et Technique de Masuku et l'École Nationale des Eaux et Forêts au Gabon. Ces divers accords avec les institutions nationales et régionales prévoient la mobilité régionale des étudiants et des formateurs en vue d'encourager les échanges d'expériences et d'expertises dans la réalisation des travaux en commun, la réalisation des travaux de recherche en cotutelle et le partage d'expériences et des leçons apprises pour une capitalisation au niveau régional.

Le présent projet permettra ainsi de consolider davantage ce partenariat régional en Afrique centrale, mais aussi de tisser d'autres partenariats, en cours de construction, au niveau de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (avec, par exemple, The African Leadership University (School of Wildlife Conservation, basée au Rwanda<sup>2</sup>), The South African Wildlife College, The Kitabi College of Conservation and Environmental Management) afin d'implémenter collégalement les formations de Master, et d'assurer la mobilité régionale des étudiants et des formateurs telle que le recommande le « système LMD »<sup>3</sup>. L'objectif étant de mettre en réseau l'ÉRAIFT, l'École de Faune de Garoua (Cameroun), l'ALU School of Wildlife Conservation (Rwanda), le Kitabi College (Rwanda) et le Wildlife College (Afrique du Sud) et d'autres partenaires francophones et anglophones à identifier.

De plus, dans le cadre de la coopération sud-sud, en 2008, le Conseil Exécutif de l'UNESCO a pris la décision de transférer l'expérience de l'ÉRAIFT dans d'autres sous-régions de l'Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest (projet de création, en cours, d'un IRAIFT – Institut Régional postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux, éventuellement en Côte d'Ivoire).

Au niveau international, la consolidation de ce réseautage d'institutions africaines francophones et anglophones, permettra également d'accroître leur capacité à s'intégrer dans le programme « Master Commun Erasmus Mundus – MCEM », comme c'est déjà le cas pour l'Université de Dschang au Cameroun. En effet, ce programme d'études international intégré de haut niveau, est dispensé par un

<sup>2</sup> ALU coopère aussi avec le Kitabi College au Rwanda et le Wildlife College en Afrique du Sud.

<sup>3</sup> Dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, le système « LMD » (L pour Licence, M pour Master et D pour Doctorat) a pour objectifs d'harmoniser les cursus de l'enseignement supérieur en Europe et de favoriser la mobilité des étudiants aux échelles régionale, nationale et européenne.



## ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX

- ERAIFT -

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

consortium international d'Établissements d'Enseignement Supérieur (EES) de différents pays et, le cas échéant, d'autres partenaires enseignants ou non enseignants dotés d'une expertise et d'un intérêt spécifiques dans les domaines d'études/professionnels couverts par le programme commun. Les MCEM visent à 1) favoriser l'amélioration de la qualité, l'innovation, l'excellence et l'internationalisation au niveau des établissements d'enseignement supérieur (EES) ; 2) améliorer la qualité et l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) et soutenir l'action extérieure de l'Union dans le domaine de l'enseignement supérieur, en proposant aux meilleurs étudiants en master du monde des bourses leur permettant de préparer un master complet ; et 3) améliorer le niveau des compétences et des aptitudes des diplômés en master et, en particulier, la pertinence des masters communs pour le marché du travail, en impliquant davantage les employeurs dans le monde de l'enseignement. Par ailleurs, l'ERAIFT a négocié et conclu plusieurs accords de partenariat avec des institutions permettant un encadrement scientifique international des chercheurs et doctorants, telles que l'Université de Liège avec sa Plateforme « Afrique centrale » implantée dans les murs de l'ERAIFT, l'Université de Gent, l'Université de Laval, le Musée Royal d'Afrique Centrale de Tervuren, l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, le Jardin Botanique de Meise, l'Observatoire Satellital des forêts d'Afrique Centrale (OSFAC), l'OFAC, HIST (Chine), l'Université Fédérale de Para, l'Institut indonésien des Sciences, le CIRAD, et le Centre de Recherche Forestière International CIFOR.

L'ERAIFT est également co-créateur, avec l'ENEF, et membre, du Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale (RIFFEAC). Cette plateforme technique compte aujourd'hui 23 institutions de formation de la sous-région d'Afrique centrale, et a pour objectif de développer les compétences et les structures nécessaires à la gestion conjointe et durable des ressources environnementales et forestières. Créé à Libreville au Gabon, en 2001, le RIFFEAC est devenu en 2006 le partenaire de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) pour la mise en œuvre de l'axe stratégique de son Plan de Convergence lié au « Renforcement des capacités, participation des acteurs, information et formation ». Enfin, un élément clé du rôle joué par l'ERAIFT au niveau international, a été formalisé par la signature d'un MoU créant le « Réseau de coopération Sud-Sud pour le développement durable dans les Trois grands Bassins Forestiers tropicaux du monde » entre la Chaire UNESCO-Développement durable de l'Université Fédérale de Para, Belém, Brésil (Bassin d'Amazonie), l'ERAIFT, Université de Kinshasa, RDC (Bassin du Congo) et l'Institut Indonésien des Sciences (Asie du Sud-Est) dans le contexte de la 21<sup>ème</sup> session du Conseil International de Coordination du Programme MAB tenue à Jeju (République de Corée, 28 mai 2009).

Grâce à l'UNESCO, une coopération structurelle avec le Centre de Catégorie 2 de l'UNESCO HIST en Chine (Beijing), spécialisé en télédétection a été également établie. Des visites conjointes des Réserves de Biosphère avec les partenaires brésiliens (visite de la Réserve de Yangambi, en RDC) et indonésiens (visite de la Réserve de Wundanlachi en Chine, à Pekamaru, en Indonésie), ainsi que le partage de données entre ces institutions ont également été réalisées.

### 3. Principales articulations du présent projet AGRINATURA/UE financé par l'UE

Les principaux résultats attendus de ce programme se résument en 5 produits suivants :

**Produit 1 :** De futurs agents de la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique sont formés (masters, doctorats) au sein des écoles régionales spécialisées (ERAIFT et ses institutions partenaires).

**Produit 2 :** Des formations continues sont organisées à destination des différentes catégories d'acteurs de la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique.





## ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX

- ÉRAIFT -

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

- Produit 3 :** Des outils et des supports didactique et pédagogique de formation et de recherche sur la conservation de la biodiversité et la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique sont conçus, vulgarisés et diffusés.
- Produit 4 :** L'ÉRAIFT et ses institutions partenaires nationales et régionales sont renforcées en termes de capacité d'accueil, de gestion informatisée et d'équipements/matériels de terrain.
- Produit 5 :** Les résultats des travaux de recherche scientifique effectués au sein des institutions d'AGRINATURA et/ou de l'ÉRAIFT, en collaboration avec ses partenaires régionaux, sur la conservation de la biodiversité et la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique, sont capitalisés et accessibles pour les décideurs, en tant qu'outils d'aide à la décision.

Comme on peut le remarquer, le projet prévoit 5 produits différents axés essentiellement sur les formations continues et diplômantes, les appuis logistiques aux institutions concernées et à la recherche scientifique pour générer les nouvelles connaissances capitalisables dans la gestion durable des forêts. Le présent appel à candidatures s'inscrit dans le cadre de l'appui à la recherche scientifique au niveau doctoral. Il vise à « sélectionner les bénéficiaires des bourses de Doctorat » dont les résultats vont concourir à la réalisation des objectifs du projet. Ces travaux de recherche vont contribuer à l'attente des objectifs de la composante 3 du programme qui s'intitule : « Gestion durable des écosystèmes tropicaux basée sur les connaissances ».

#### 4. Profil du bénéficiaire et éléments du dossier de candidature pour les candidats éligibles à la bourse doctorale

La présente s'adresse aux candidats ayant le profil suivant :

- Être originaire d'Afrique subsaharienne ;
- Être détenteur d'un diplôme de Master 2 ou d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) ou titre équivalent, obtenu au moins 70 % des points la dernière année de formation (cf. les relevés des notes et la copie de diplôme de Master 2 ou l'équivalent); ou alors être détenteur d'un Master 1 de l'ÉRAIFT obtenu avec la mention au moins distinction, et justifier plus tard d'un diplôme de Master 2 avec au moins distinction (au moins 70 % des notes) ; l'application du concept de l'approche systémique permettra aux détenteurs de diplômes de master de tous les domaines pertinents pour l'aménagement et la gestion des aires protégées (pas uniquement apparentés directement aux sciences de l'environnement comme l'agronomie, la foresterie ou la géographie mais aussi les sciences humaines comme la sociologie ou le droit) de postuler ;
- Présenter en anglais et en français son protocole de recherche selon l'approche systémique, et qui comprend un cadre logique, un planning cohérent d'activités sur 4 années ainsi que des estimations budgétaires pour réaliser ce travail, et avoir un binôme de promoteur et/ou co-promoteur issus d'institutions membres d'AGRINATURA (nord) et de l'ÉRAIFT (sud) ; lorsque le candidat ne dispose pas encore de promoteur du Nord, il pourra toujours introduire son dossier ; dans ce cas, en cas de sélection, un promoteur du Nord lui sera attribué ;
- Remplir une fiche d'identification à l'inscription doctorale selon les directives de l'ÉRAIFT reprises sur son site web [www.eraift-rdc.org](http://www.eraift-rdc.org);
- Être âgé de moins de 40 ans au moment du dépôt de dossier ;
- Présenter les attestations de naissance, d'aptitude physique, de nationalité et de de bonne vie et mœurs ou équivalentes ;
- Rédiger une lettre de motivation manuscrite, en français et anglais (une page de chaque) ;
- Présenter une lettre d'acceptation d'encadrement et d'appui de la candidature d'un promoteur du Nord, membre du cadre académique d'un établissement membre d'AGRINATURA et éligible comme



## ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX

- ÉRAIFT -

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

promoteur d'une thèse de doctorat selon les règlements de son établissement ; la maîtrise de la langue française par le promoteur Nord est considérée est un atout ; lorsque le candidat ne dispose pas encore de promoteur du Nord, il pourra toujours introduire son dossier ; dans ce cas, en cas de sélection, un promoteur du Nord lui sera attribué ;

- Présenter une lettre d'acceptation d'encadrement d'appui de la candidature d'un promoteur du Sud, enseignant à l'ÉRAIFT ;
- Faire preuve d'un bilinguisme français et anglais suffisant pour travailler et publier dans les deux langues ;
- Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Il est à noter que les travaux de recherche bénéficiant déjà d'une autre source de financement (sensu bourse de doctorat pour effectuer des recherches doctorales) ne sont pas éligibles dans le cadre de cette subvention. L'organisation de la formation doctorale sera réalisée en tandem entre l'ÉRAIFT et les diverses institutions partenaires membres d'AGRINATURA. Une fois inscrit au doctorat, les conditionnalités suivantes sont à observer :

- Prendre une double inscription, dont l'une à l'ÉRAIFT et l'autre dans une autre institution partenaire membre d'AGRINATURA (celle du promoteur Nord) ; renouveler chaque année académique son inscription dans les deux institutions (thèse de cotutelle co-diplômée par les deux institutions concernées) ;
- Suivre régulièrement les séminaires doctoraux dans les institutions impliquées pour la thèse, et valider les crédits prévus ;
- Transmettre régulièrement les rapports partiels de l'évaluation de ses travaux de recherche doctorale aux institutions membres qui gèrent la thèse ;
- Valoriser ses données de recherche par la publication d'au moins deux articles scientifiques dans les revues internationales crédibles avec comité de lecture et ayant, de préférence, un facteur d'impact.

### 5. Exemples de domaines éligibles de recherche doctorale

Les thèmes prioritaires de recherche doivent s'inscrire dans le soutien à l'objectif global du programme (voir ci-dessus). A titre d'exemple, notamment (liste non exhaustive), les candidats trouveront ci-après quelques exemples de thématiques éligibles :

- Évaluation de la prise en compte du changement climatique et du mécanisme REDD+ dans l'exploitation forestière ;
- Analyse de la restauration des écosystèmes perturbés ;
- Valorisation des connaissances locales/indigènes dans l'étude des aires protégées et leur gestion ;
- Reconstitution des ressources en essences commerciales dans les concessions forestières ;
- Sylviculture des essences commerciales tropicales en périphéries des aires protégées ;
- Mise en place de programmes d'amélioration des espèces de bois d'œuvre ;
- Analyse spatiale de la dynamique d'occupation du sol des zones de conservation et des paysages où ils se trouvent ;
- Gestion rationnelle et durable de la grande et moyenne faune ;
- Harmonisation des politiques forestières dans le bassin du Congo et en Afrique de l'Ouest ;
- Gouvernance des aires protégées et des réserves de biosphère ;
- Aménagement et gestion durable des zones humides ;
- Génétique forestière et amélioration des ressources ligneuses ;



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX  
- ÉRAIFT -**

**Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO**

- Développement agricole durable afin d'améliorer le niveau de vie des populations riveraines des aires protégées ;
- Impacts sur les politiques environnementales et les investissements en faveur de la gestion durable, participative et équitable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique ;
- Valeur économique et sociale des aires protégées ;
- Conflits fonciers au sens large entre urbanisation, développement agricole et conservation de la nature ;
- Perceptions des populations locales sur les aires protégées et la conservation de la biodiversité ;
- Analyse des chaînes de valeurs des produits agricoles et forestiers ;
- Analyse du fonctionnement écologique des systèmes naturels, semi-naturels et anthropiques.
- Autres sujets liés au fonctionnement, à l'analyse et à la gestion des aires protégées et des ressources naturelles.

Les candidats pourront toujours prendre contact avec les autorités de l'ERAIFT afin d'avoir une confirmation sur l'éligibilité de leur domaine de recherche.

**6. Montants de référence à propos de la bourse**

<b>Rubrique</b>	<b>Montant programmé</b>
Allocation mensuelle lors des séjours en Europe	1500 EUR/mois (max. 4500 EUR/an)
Subvention forfaitaire pour logement en Europe	250 EUR/mois (max. 750 EUR/an)
Billet d'avion N/S A/R	1 billet; max. 1000 EUR/an
Frais administratifs/académiques (inscriptions, visa, assurances, etc.)	Max. 2000 EUR/an
Frais de recherches (terrain, conférences, publications, etc.)	Max. 6000 EUR/an
Frais d'encadrement (pour les laboratoires d'accueil au Nord)	500 EUR/mois (max. 1500 EUR/an)
Mission promoteur (N/S ou S/N)	Max. 3000 EUR/an

Il s'agit d'une bourse de mobilité internationale. Un séjour annuel dans l'institut du promoteur Nord de 3 mois est prévu pour chaque année. La durée de la bourse se limite à 4 ans.

Les candidats potentiels pourront toujours contacter le Directeur de l'ERAIFT en cas de question à ce propos.

**7. Dépenses prioritaires éligibles pour les travaux de recherche doctorale**

La bourse prévue dans le cadre de cette subvention couvrira prioritairement les dépenses suivantes :

- Inscription en thèse dans les institutions impliquées, et le renouvellement régulier de l'inscription au rôle (chaque année),
- Déplacements du candidat de son pays d'origine vers son lieu de formation, lors des séminaires doctoraux et autres activités liées à son doctorat,
- Assurance maladie durant son parcours doctoral,
- Impressions diverses, principaux équipements de recherche, logement et nourriture, accès à l'internet et à la bibliothèque numérique,
- Travaux de recherche sur le terrain, séjour/stage dans l'institution de son promoteur et co-promoteur,
- Frais de publication des articles scientifiques dans les revues internationales ;
- Participations aux congrès scientifiques internationaux où l'on est retenu pour présenter une communication ;



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX**

**- ÉRAIFT -**

**Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO**

---

- Appréciation de thèse par les examinateurs externes désignés par les institutions qui organisent le doctorat,
- Organisation de la défense privée et publique de leur thèse et frais des diplômes.

Chaque dépense, dans le cadre des recherches doctorales, devra être validée par les promoteurs.

### **8. Transmission du dossier**

Le dossier compressé sera transmis par un courriel uniquement aux adresses suivantes :

- Destinateur : Baudouin Michel, Directeur de l'ÉRAIFT et Président du Conseil Académique et à la Recherche (CAR).
- Adresses : [info@eraift-rdc.org](mailto:info@eraift-rdc.org) avec copie à [h.mishidi@eraift-rdc.org](mailto:h.mishidi@eraift-rdc.org) ,
- Objet : candidature pour une subvention de recherche doctorale « ERAIFT-AGRINATURA ».
- Taille maximale du fichier à envoyer : 10 Gb

Seuls les dossiers complets et transmis dans le délai seront examinés par une équipe mixte de 6 personnes constituée de membres du Conseil Académique et à la Recherche (CAR) de l'ÉRAIFT et d'AGRINATURA, sous présidence du Directeur de l'ÉRAIFT.

Seuls les candidats retenus seront informés.

### **9. Calendrier**

Diffusion de l'appel au sein du consortium AGRINATURA: 01.07.2021

Clôture de l'appel et date limite d'introduction des dossiers: 15.08.2021

Vérification par l'ÉRAIFT de la recevabilité administrative des dossiers: entre 15.08.2021 et 20.08.2021

Examen et sélection des dossiers: entre 20.08.2021 et 31.08.2021

Démarrage butoir des thèses de doctorat: 01.09.2021

\* \* \*